



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

établissements d'accueil

Question écrite n° 24269

Texte de la question

M. Sylvain Berrios appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur le fonctionnement des établissements gériatriques. Une future réforme de la dépendance est annoncée. De nombreux rapports pointent les carences du système actuel, et de tragédies ont eu lieu ces derniers mois. Les familles et les personnels de santé se plaignent des conditions de vie imposées aux patients par un manque chronique de moyens matériels et de personnel. L'APHP est le premier réseau d'établissements de santé français, et il doit donc faire preuve d'exemplarité. L'APHP doit être le lieu d'expérimentation de nouvelles pratiques et, en particulier s'agissant de la gériatrie, de la politique de sécurité et de prise en charge de la filière gériatrique qu'elle entend conduire au niveau de l'APHP. Il souhaiterait savoir ce que le Gouvernement entend mettre en place pour améliorer la motivation des infirmières et aides-soignantes pour travailler dans le secteur gériatrique, pour développer des dispositifs dédiés aux personnes dépendantes avec troubles cognitifs, qui sont fréquents dans la population des personnes âgées.

Texte de la réponse

Le dernier plan Alzheimer a développé des structures spécifiquement dédiées pour la prise en charge des personnes âgées présentant des troubles du comportement modérés ou sévères dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes et dans les établissements hospitaliers. Ainsi, on compte aujourd'hui 997 pôles d'activité et de soins adaptés, 180 unités d'hébergement renforcé, 75 unités cognitivo-comportementales dans les services de soins de suite et de réadaptation. Le plan métiers du plan Alzheimer a permis de valoriser les personnels au contact des personnes âgées dans les unités spécifiques, grâce à la mise en place de la fonction d'assistant de soins en gérontologie pour les aides-soignants et les auxiliaires médico-psychologiques. Au cours de ces dernières années, de nombreuses actions de formation nationales axées sur la prise en charge des troubles du comportement ont été proposées aux personnels des hôpitaux et des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes. Enfin, la prochaine loi d'orientation et de programmation pour l'adaptation de la société vise à encourager la création d'emplois et la qualification des métiers dans le secteur des personnes âgées. La mise en oeuvre d'un plan métiers dans ce secteur permettra la reconnaissance et la valorisation de ces professionnels.

Données clés

Auteur : [M. Sylvain Berrios](#)

Circonscription : Val-de-Marne (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24269

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 avril 2013](#), page 4016

Réponse publiée au JO le : [1er juillet 2014](#), page 5470